FÉDÉRATION DES FINANCES

FLASH INFOS 2025

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

Protection Sociale Complémentaire
Sites des opérateurs Alan et GMF

ALAN : présentation du site dédié aux actifs

Le site Alan pour les actifs sera accessible dès le 1er septembre.

Il permet d'avoir accès à des généralités sur la PSC, le tableau de garantie du contrat MEF, une foire aux questions FAQ et un simulateur de cotisations.
Les agents recevront un mail du secrétariat général avec le lien vers le site Alan et le site Alizé.
Alan anime des webinaires depuis fin juillet (8 ont déjà eu lieu touchant environ 5000 agents) jusqu'à mi-septembre.

Le site à l'intention des retraités ouvrira plus tard, *FO Finances* a demandé qu'il soit disponible rapidement et au plus tard début octobre.

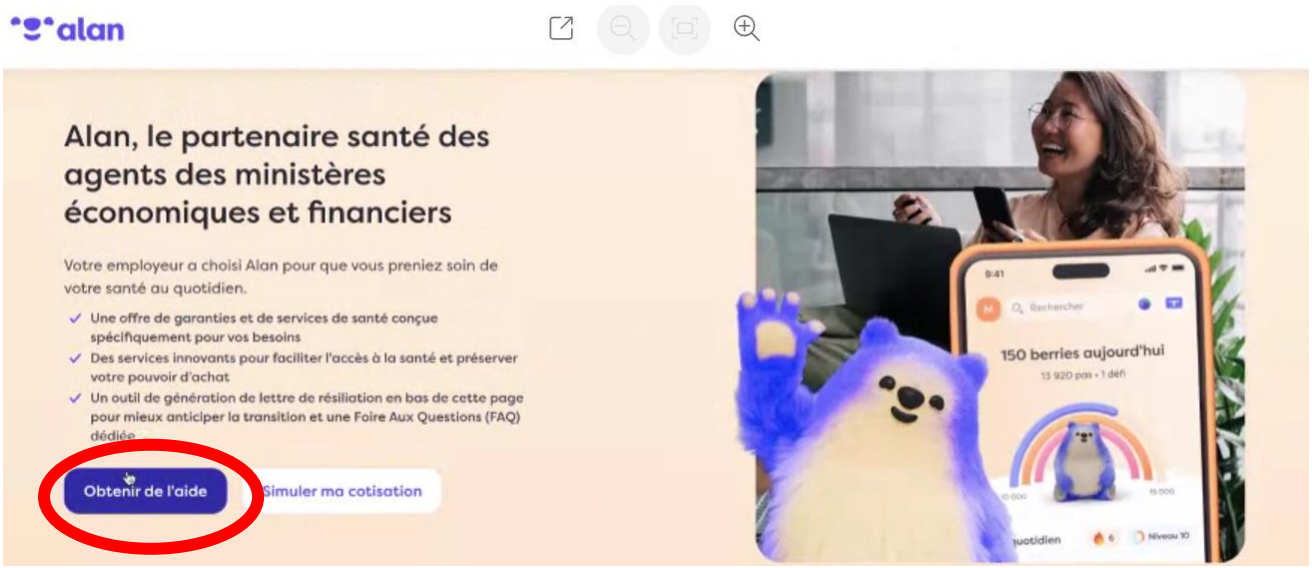

chacun pour tous avec

FÉDÉRATION DES FINANCES

Bouton : Obtenir de l'aide

Cette case donne accès à une FAQ (plus de 80 items) avec un moteur de recherche par mot clés.

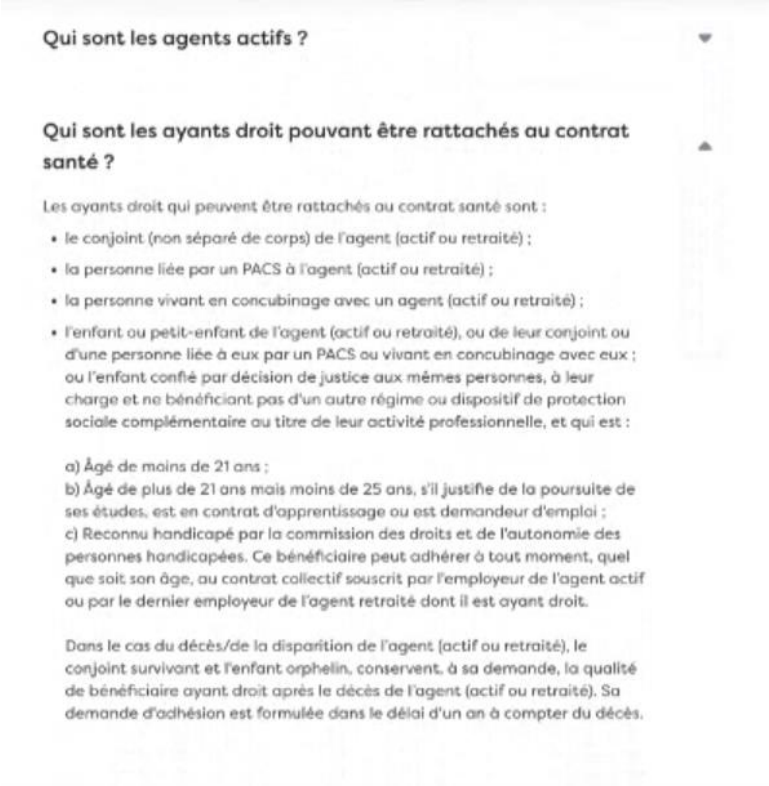

Qui sont les agents actifs ?

Qui sont les ayants droit pouvant être rattachés au contrat santé ?

Les ayants droit qui peuvent être rattachés au contrat santé sont :

- le conjoint (non séparé de corps) de l'agent (actif ou retraité) ;
- la personne liée par un PACS à l'agent (actif ou retraité) ;
- la personne vivant en concubinage avec un agent (actif ou retraité) ;
- l'enfant ou petit-enfant de l'agent (actif ou retraité), ou de leur conjoint ou d'une personne liée à eux par un PACS ou vivant en concubinage avec eux ; ou l'enfant confié par décision de justice aux mêmes personnes, à leur charge et ne bénéficiant pas d'un autre régime ou dispositif de protection sociale complémentaire au titre de leur activité professionnelle, et qui est :

a) Âgé de moins de 21 ans ;
b) Âgé de plus de 21 ans mais moins de 25 ans, s'il justifie de la poursuite de ses études, est en contrat d'apprentissage ou est demandeur d'emploi ;
c) Reconnu handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Ce bénéficiaire peut adhérer à tout moment, quel que soit son âge, au contrat collectif souscrit par l'employeur de l'agent actif ou par le dernier employeur de l'agent retraité dont il est ayant droit.

Dans le cas du décès/de la disparition de l'agent (actif ou retraité), le conjoint survivant et l'enfant orphelin, conservent, à sa demande, la qualité de bénéficiaire ayant droit après le décès de l'agent (actif ou retraité). Sa demande d'adhésion est formulée dans le délai d'un an à compter du décès.

Pour une réponse plus précise, l'agent peut contacter Alan par mail à compter du 1 er septembre.

Dans une deuxième phase, normalement en octobre, après l'envoi d'un mail personnalisé à chaque agent avec son identifiant membre, les canaux de contact seront multiples : mail, tchat, ligne téléphonique dédiée, possibilité de rappel ou de RDV téléphonique. Les permanences physiques se dérouleront sur octobre et novembre.

Les procédures de dispense et les courriers de résiliation seront également disponibles en ligne.

Sur le site, il y aura également le tableau de garanties, avec des exemples de remboursement en fonction du choix de l'agent : socle, option 1 ou 2.

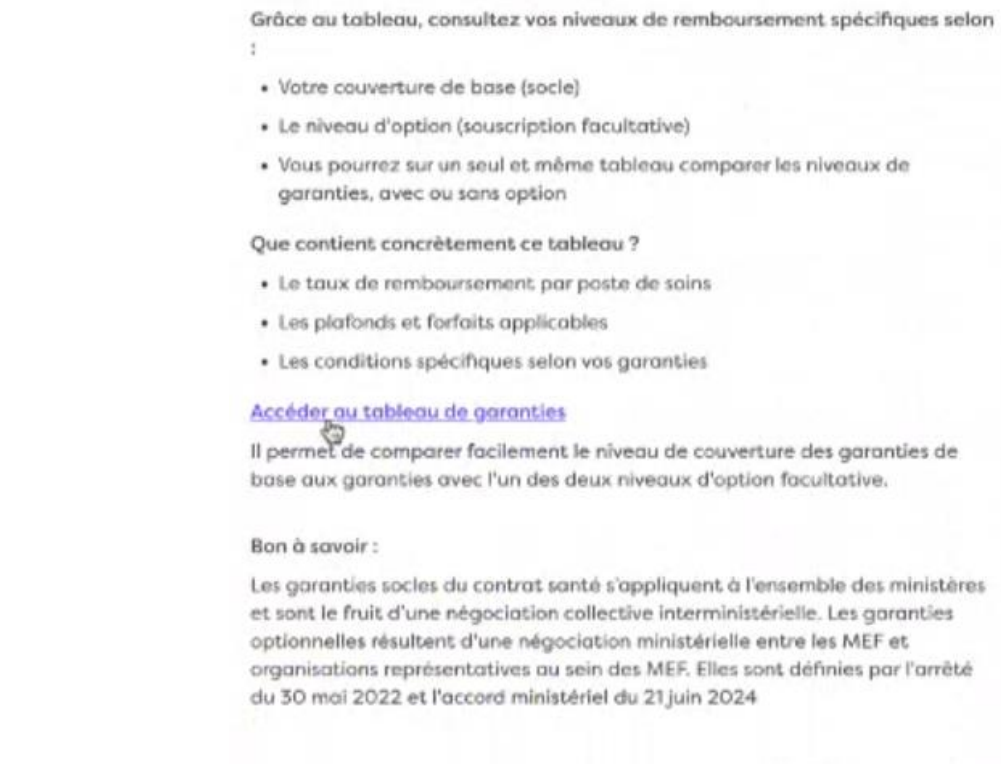

Grâce au tableau, consultez vos niveaux de remboursement spécifiques selon :

- Votre couverture de base (socle)
- Le niveau d'option (souscription facultative)
- Vous pourrez sur un seul et même tableau comparer les niveaux de garanties, avec ou sans option

Que contient concrètement ce tableau ?

- Le taux de remboursement par poste de soins
- Les plafonds et forfaits applicables
- Les conditions spécifiques selon vos garanties

Accéder au tableau de garanties

Il permet de comparer facilement le niveau de couverture des garanties de base aux garanties avec l'un des deux niveaux d'option facultative.

Bon à savoir :

Les garanties socles du contrat santé s'appliquent à l'ensemble des ministères et sont le fruit d'une négociation collective interministérielle. Les garanties optionnelles résultent d'une négociation ministérielle entre les MEF et organisations représentatives au sein des MEF. Elles sont définies par l'arrêté du 30 mai 2022 et l'accord ministériel du 21 juin 2024

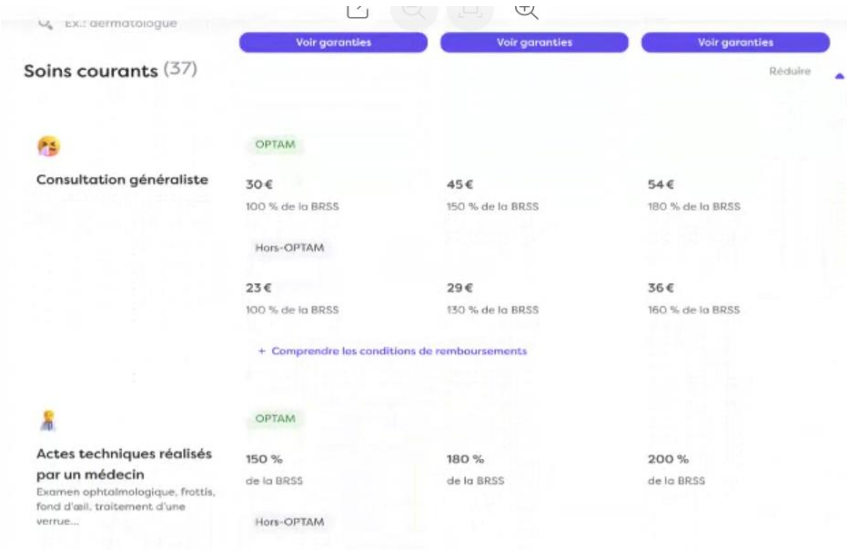

Bouton : simuler ma cotisation

Il est accessible dès la page d'accueil (les personnels en poste à l'étranger, en Polynésie ou les apprentis ne sont pas concernés par ce simulateur).

Le simulateur intègre le montant de la cotisation employeur, de l'aide pour les options, et de la solidarité pour les enfants. Il précise également ce qui est prélevé sur la fiche de paie ou sur le compte bancaire.

FO Finances a demandé des précisions sur la situation des stagiaires externes intégrant les écoles de formation du ministère fin 2025. L'administration nous répondra précisément à la prochaine CPPS prévue le 9 septembre, mais il semblerait qu'Alan travaille à un dispositif transitoire permettant leur couverture jusqu'à fin décembre 2025.

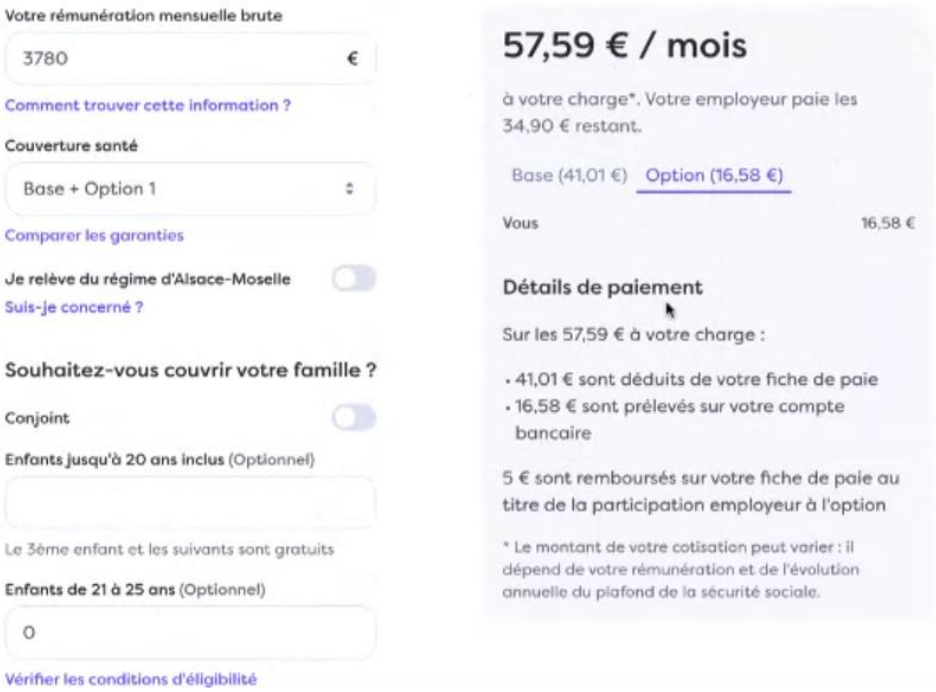

Dans le cas ci-dessous, apparait l'aide pour la cotisation des enfants au titre des mesures d'accompagnement social (cotisation enfant de 23.90€ au lieu de 36.43€).

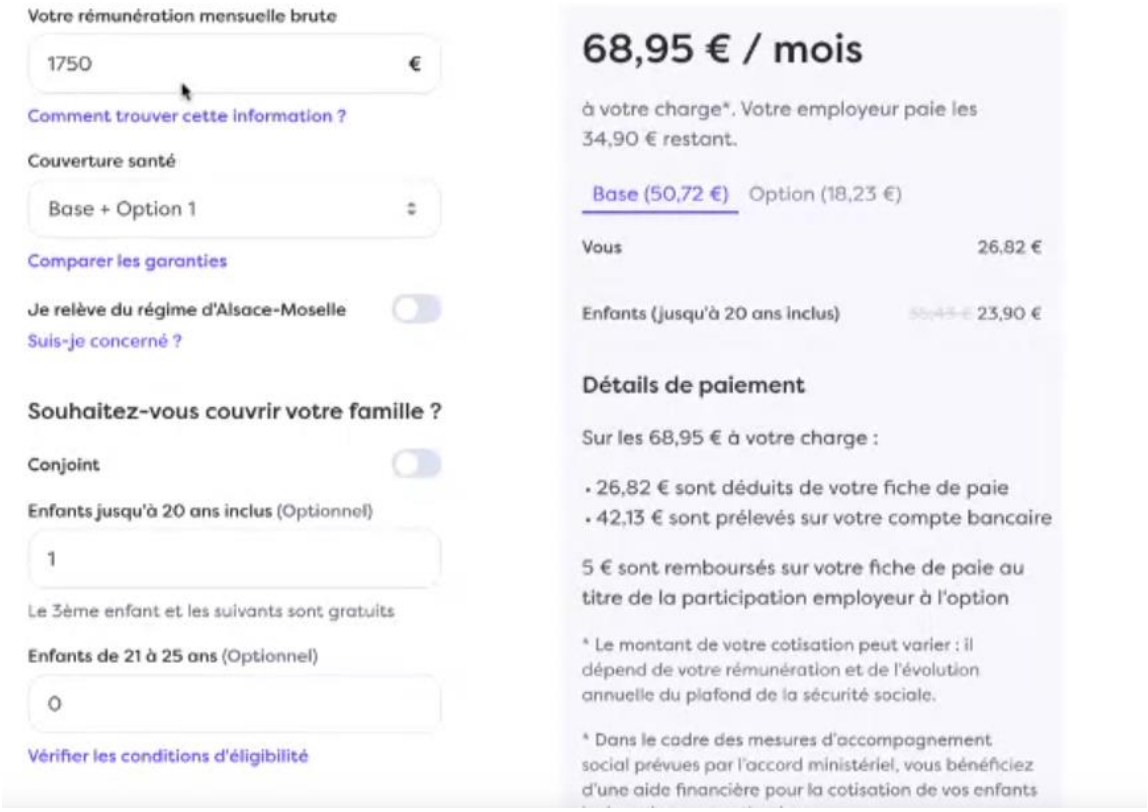

GMF : présentation partielle du site

Le site GMF pour les actifs sera accessible dès le 1er septembre, mais il ne sera totalement opérationnel que fin septembre.

Le site permet d'avoir accès à des généralités sur la prévoyance, le tableau de garantie du contrat MEF (ci-dessous), une FAQ, un simulateur de cotisations et un simulateur de remboursement (2ème phase).

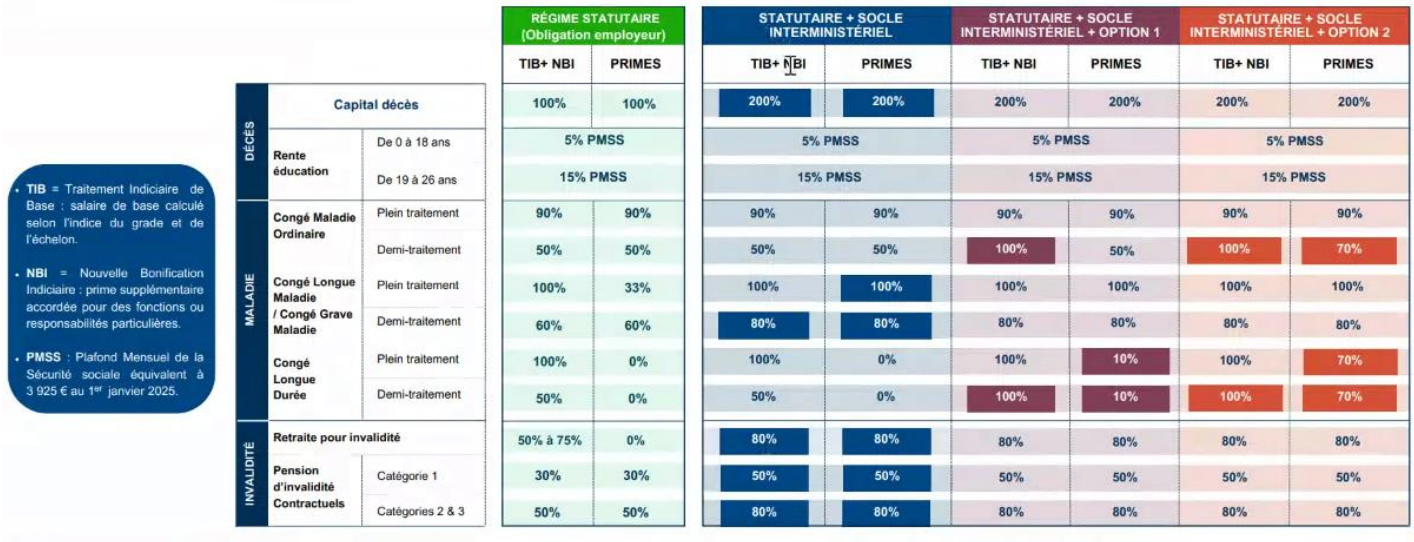

- **TIB** = Traitement Indiciaire de Base : salaire de base calculé selon l'indice du grade et de l'échelon.
- **NBI** = Nouvelle Bonification Indiciaire : prime supplémentaire accordée pour des fonctions ou responsabilités particulières.
- **PMSS** : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale équivalent à 3 925 € au 1er janvier 2025.

			RÉGIME STATUTAIRE (Obligation employeur)		STATUTAIRE + SOCLE INTERMINISTÉRIEL		STATUTAIRE + SOCLE INTERMINISTÉRIEL + OPTION 1		STATUTAIRE + SOCLE INTERMINISTÉRIEL + OPTION 2	
			TIB+ NBI	PRIMES	TIB+ NBI	PRIMES	TIB+ NBI	PRIMES	TIB+ NBI	PRIMES
DÉCÈS	Capital décès		100%	100%	200%	200%	200%	200%	200%	200%
	Rente éducation	De 0 à 18 ans	5% PMSS		5% PMSS		5% PMSS		5% PMSS	
		De 19 à 26 ans	15% PMSS		15% PMSS		15% PMSS		15% PMSS	
MALADIE	Congé Maladie Ordinaire	Plein traitement	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
		Demi-traitement	50%	50%	50%	50%	100%	50%	100%	70%
	Congé Longue Maladie / Congé Grave Maladie	Plein traitement	100%	33%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
		Demi-traitement	60%	60%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
	Congé Longue Durée	Plein traitement	100%	0%	100%	0%	100%	10%	100%	70%
		Demi-traitement	50%	0%	50%	0%	100%	10%	100%	70%
INVALIDITÉ	Retraite pour invalidité		50% à 75%	0%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
	Pension d'invalidité Contractuels	Catégorie 1	30%	30%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
		Catégories 2 & 3	50%	50%	80%	80%	80%	80%	80%	80%

chacun pour tous avec FO

FÉDÉRATION DES FINANCES

Les agents recevront un mail du secrétariat général avec le lien vers le site GMF et le site Alizé.
GMF proposera également des webinaires de présentation, une ligne téléphonique dédiée et des permanences avec des RDV.

L'affiliation se fera par vague via un lien vers le site de première adhésion. **Les agents devront s'affilier au plus tard fin novembre 2025. Ils auront accès à leur espace personnel prévoyance à compter de janvier 2026.**

Le site présentera aussi le dispositif de résiliation du contrat en cours, ainsi que les dispenses.
La GMF ne proposera pas d'offre en dépendance.

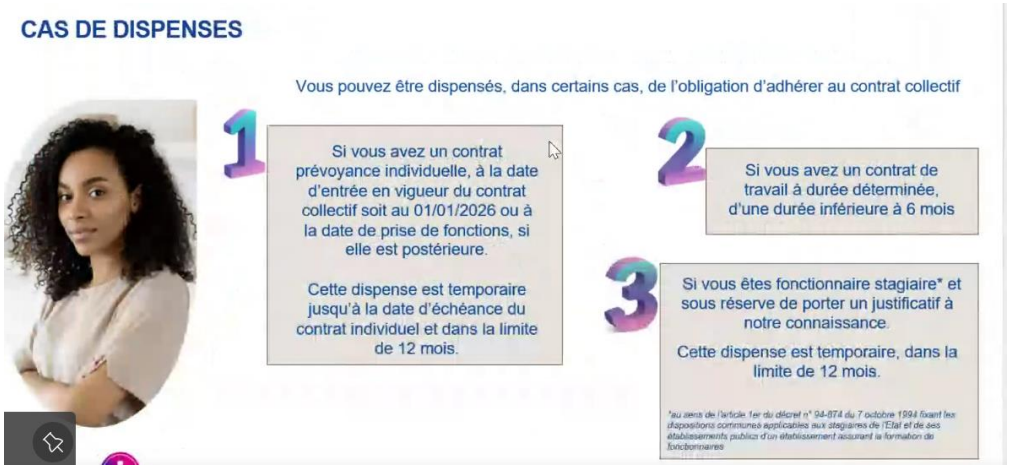

chacun pour tous avec

FO
FÉDÉRATION DES FINANCES

Le simulateur personnalisé prend en compte la rémunération brute, les primes et le nombre d'enfants. Des exemples de fiche de paie permettront de savoir quels éléments sont à inclure dans le calcul.

Les sites des opérateurs, Alan et GMF seront donc accessibles dès lundi 1er septembre. Ils permettront à tous les agents d'avoir des informations plus précises et surtout accès à des simulateurs de cotisation.

FO Finances **regrette que le site de la GMF ne soit pas totalement opérationnel, pour que les agents puissent avoir des informations précises sur les prises en charge futures. Par ailleurs de nombreux points restent à éclaircir sur la situation des agents actuellement en congé maladie. Pour la partie santé, géré par Alan,** ***FO Finances*** **a pointé le cas des retraités (date de mise en ligne du site dédié inconnu), et celui des stagiaires externes rentrant en scolarité début septembre.**

Des informations plus précises nous seront communiquées lors de la prochaine CPPS du 9 septembre.

chacun pour tous avec

FÉDÉRATION DES FINANCES